



Grappe des
transports électriques
et intelligents

Budget provincial 2020-2021

FAITS SAILLANTS

Financement de 6,2 G\$ pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre

Pour atteindre la cible de réduction d'ici 2030, une action d'envergure est nécessaire. À cet égard, le gouvernement dévoilera prochainement la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui s'inscrit en continuité avec le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

D'ici la fin du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le financement des mesures prévues en 2019-2020 et en 2020-2021 se poursuivra, avec des dépenses prévues de 785,5 millions de dollars en 2019-2020 et de 724,9 millions de dollars en 2020-2021.

Doubler les sommes annuelles par rapport au plan précédent

Pour intensifier l'action gouvernementale, le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre prévoit 6,2 milliards de dollars répartis sur six années financières.

Ce total correspond à un financement moyen de plus de 1 milliard de dollars par année, comparativement à 526 millions de dollars pour le plan précédent. Cela constitue donc le double des sommes prévues annuellement dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Des investissements considérables pour réduire les GES

Le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre prévoit un investissement important afin d'atténuer les changements climatiques.

À cet égard, 5,5 milliards de dollars seront investis de janvier 2021 à mars 2026 dans des secteurs permettant de réduire les émissions de GES, soit :

- 3,8 milliards de dollars pour le secteur des transports;
- 1,3 milliard de dollars pour le secteur industriel afin de favoriser la décarbonisation des entreprises tout en assurant leur compétitivité;
- 309,5 millions de dollars pour les bâtiments, soit 175,0 millions de dollars pour le secteur résidentiel et 134,5 millions de dollars pour le secteur commercial et institutionnel;
- 98,4 millions de dollars pour la mise en place des mesures liées à des secteurs non couverts par le SPEDE, notamment le secteur des matières résiduelles.

Par ailleurs, 769,6 millions de dollars sont consacrés à des mesures visant, entre autres, l'adaptation aux changements climatiques ainsi que le développement de l'expertise et des connaissances du Québec à leur égard.

TABLEAU B.2

Répartition des investissements pour le plan de mise en œuvre de la Politique-cadre selon le secteur – 2019-2020 à 2025-2026
(en millions de dollars)

	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES								
Transports								
– Véhicules légers	-31,9	-51,9	-264,2	-264,7	-268,6	-286,9	-296,6	-1 464,8
– Camions lourds, transport collectif et autres	-70,0	-65,9	-297,5	-385,4	-435,7	-497,9	-556,6	-2 309,0
Sous-total – Transports	-101,9	-117,8	-561,7	-650,1	-704,3	-784,8	-853,2	-3 773,8
Industrie	-13,1	-75,4	-208,3	-186,6	-256,0	-261,7	-268,6	-1 269,6
Bâtiments								
– Résidentiel	—	-8,1	-17,1	-17,0	-31,0	-40,8	-61,0	-175,0
– Commercial et institutionnel	—	-6,7	-9,9	-10,9	-29,2	-31,5	-46,4	-134,5
Sous-total – Bâtiments	—	-14,8	-27,0	-27,9	-60,2	-72,3	-107,4	-309,5
Secteurs non couverts par le SPEDE	—	-15,4	-25,8	-15,9	-14,8	-13,0	-13,6	-98,4
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	-115,0	-223,4	-822,7	-880,5	-1 035,2	-1 131,7	-1 242,8	-5 451,3
Autres mesures								
– Adaptation et expertise	—	-21,4	-75,9	-101,6	-111,2	-107,2	-65,6	-482,9
– Autres mesures environnementales	-0,5	-20,0	-43,0	-63,1	-55,6	-58,1	-46,3	-286,7
Sous-total – Autres mesures	-0,5	-41,4	-119,0	-164,7	-166,8	-165,3	-111,9	-769,6
TOTAL	-115,5	-264,8	-941,7	-1 045,2	-1 202,0	-1 297,0	-1 354,8	-6 220,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de sommes qui sont dépensées dès 2019-2020 afin d'assurer que les projets se réalisent sur la période prévue dans le plan.

Des actions concrètes

Pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre, 4,1 milliards de dollars proviendront du Fonds d'électrification et de changements climatiques, soit des revenus générés par le SPEDE. Cette somme permettra entre autres de soutenir :

- la poursuite du programme Roulez vert, qui vise à encourager l'électrification des véhicules personnels par l'octroi de rabais pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ à l'acquisition de véhicules électriques d'ici le 31 mars 2021;
- la poursuite du programme Chauffez vert, qui a pour objectif d'inciter les propriétaires d'une habitation utilisant un combustible fossile à adopter un système utilisant de l'énergie renouvelable;
- la décarbonisation du secteur industriel, notamment en accordant un financement additionnel au programme ÉcoPerformance et au programme Biomasse forestière résiduelle.

Ces programmes ne représentent qu'un sous-ensemble des mesures du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre qui seront annoncées ultérieurement par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Description sommaire des programmes visés
<p>Le programme Roulez vert prévoit une aide financière pouvant aller jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none">— 8 000 \$ à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique¹ neuf;— 4 000 \$ à l'achat d'un véhicule d'occasion entièrement électrique;— 600 \$ à l'achat d'une borne de recharge à domicile;— 5 000 \$ à l'achat de bornes en milieu de travail ou multilogement. <p>Le programme Chauffez vert prévoit une aide financière qui varie selon le type d'habitation. Pour une maison individuelle, elle peut atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none">— 1 275 \$ pour le remplacement d'un système de chauffage au mazout léger;— 250 \$ pour le remplacement d'un chauffe-eau au mazout léger. <p>Le programme ÉcoPerformance vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés.</p> <p>Le programme Biomasse forestière résiduelle vise à réduire les émissions de GES et la consommation de combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.</p>

¹ Sont compris les véhicules entièrement électriques et hybrides rechargeables, dont le prix de détail suggéré par le fabricant est de 60 000 \$ ou moins.

TABLEAU B.3

Impact financier des mesures financées par les crédits budgétaires pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre
(en millions de dollars)

	Total 5 ans ⁽¹⁾	Total 6 ans ⁽²⁾	PQI
Transports			
– Projets de transport collectif	—	—	–15 777,5
– Financer le transport collectif	–850,0	–1 300,0	—
– Améliorer l’attractivité des milieux naturels	–70,0	–70,0	—
– Électrifier la flotte automobile gouvernementale	—	—	–13,4
– Réaliser une campagne de sensibilisation et d’éducation sur la transition énergétique	–2,5	–2,5	—
Industrie			
– Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	–70,0	–70,0	—
– Poursuivre le développement de la filière de l’hydrogène vert	–14,0	–17,0	—
– Favoriser les produits innovants dans l’industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries	–45,0	–55,0	—
– Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l’extension du réseau triphasé	–15,2	–15,2	—
Bâtiments			
– Encourager l’accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois	–25,0	–30,0	—
Secteurs non couverts par le SPEDE			
– Favoriser la collecte de matières organiques	–10,0	–10,0	—
– Améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri	–20,0	–20,0	—
– Mettre en place un système de récupération des gros électroménagers	–52,7	–64,2	—
Adaptation et expertise			
– Atténuer les risques liés aux inondations	–129,0	–129,0	–100,0
– Développer les connaissances en matière de cartographie des zones à risque d’inondation	–29,8	–37,3	—
– Bonifier le soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres	–40,0	–50,0	—
– Développer la capacité des entreprises touristiques à s’adapter aux changements climatiques	–4,5	–4,5	—
Autres mesures environnementales			
– Accroître la contribution de l’industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques	–83,8	–82,2	–50,0
– Accroître les aires protégées	–50,0	–50,0	—
– Renforcer la protection des sources d’eau potable	–25,0	–25,0	—
– Soutenir la réhabilitation des terrains contaminés	–25,0	–33,0	—
– Favoriser le développement de projets touristiques durables	–25,5	–25,5	—
Mesures à identifier dans le prochain budget	—	–14,5	—
TOTAL	–1 567,0	–2 104,9	–15 940,9

PQI : Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(1) Il s’agit du cadre financier pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025.

(2) Il s’agit du cadre financier pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2026.

Mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires (P. B.19)

Reconnaissant la nécessité d'élargir son action en environnement, le gouvernement bonifie le financement provenant du marché du carbone en ajoutant 2,1 milliards de dollars en crédits budgétaires pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre.

Ce montant, qui représente une bonification de 50 % par rapport aux revenus du SPEDE, favorisera la mise en œuvre de nombreuses mesures porteuses visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Ces initiatives permettront notamment de soutenir :

- le transport collectif et l'électrification des transports;
- la décarbonisation du secteur industriel;
- la gestion des matières résiduelles, dont les activités ne sont pas couvertes par le SPEDE;
- l'adaptation aux changements climatiques et le développement de l'expertise québécoise;
- la protection des milieux naturels et l'appui à d'autres secteurs ayant des effets bénéfiques pour l'environnement.

TABLEAU B.4

Impact financier des mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Transports							
Financer le transport collectif ⁽¹⁾	—	—	—	-150,0	-300,0	-400,0	-850,0
Améliorer l'attractivité des milieux naturels ⁽²⁾	-70,0	—	—	—	—	—	-70,0
Électrifier la flotte automobile gouvernementale ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
Réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique ^{(4),(5)}	—	-1,0	-0,8	-0,7	—	—	-2,5
Sous-total	-70,0	-1,0	-0,8	-150,7	-300,0	-400,0	-922,5
Industrie							
Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable ⁽⁶⁾	-45,0	-12,5	-12,5	—	—	—	-70,0
Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert ^{(4),(5)}	—	-2,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,0
Favoriser les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries ^{(4),(7)}	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé ^{(4),(5)}	—	-1,1	-4,7	-4,7	-4,7	—	-15,2
Sous-total	-45,0	-20,6	-30,2	-17,7	-17,7	-13,0	-144,2
Bâtiments							
Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois ^{(4),(5)}	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0

Réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique

La transition énergétique correspond à l'abandon progressif de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles en faveur des diverses formes d'énergie renouvelable à faible empreinte carbone.

Afin de mieux informer la population et de favoriser son adhésion, le gouvernement prévoit 2,5 millions de dollars sur trois ans pour financer l'élaboration et la réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique.

Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert

L'utilisation de l'hydrogène vert dans le secteur industriel et dans celui des transports lourds pourrait contribuer de manière importante à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 14,0 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer le développement de la filière de l'hydrogène vert au Québec.

Favoriser les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries

Le développement de nouveaux véhicules électriques et de leurs composantes clés nécessite des investissements substantiels dans les activités de recherche, d'innovation et de commercialisation.

Afin de soutenir le développement de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques au Québec, le gouvernement prévoit 27,0 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la recherche, l'innovation et la commercialisation de ces produits.

Par ailleurs, la croissance des ventes de véhicules électriques, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, nécessite une augmentation des efforts consacrés au recyclage des batteries de ces véhicules.

Afin de permettre au Québec de se positionner dans ce créneau, le gouvernement prévoit 18,0 millions de dollars sur cinq ans pour permettre le développement de la filière du recyclage de batteries des véhicules électriques.

Impact financier des mesures pour assurer un leadership en environnement
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires							
Transports							
Financer le transport collectif	—	—	—	-150,0	-300,0	-400,0	-850,0
Améliorer l'attractivité des milieux naturels	-70,0	—	—	—	—	—	-70,0
Électrifier la flotte automobile gouvernementale	—	—	—	—	—	—	—
Réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique	—	-1,0	-0,8	-0,7	—	—	-2,5
Industrie							
Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	-45,0	-12,5	-12,5	—	—	—	-70,0
Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert	—	-2,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,0
Favoriser les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé	—	-1,1	-4,7	-4,7	-4,7	—	-15,2
Bâtiments							
Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Secteurs non couverts par le SPEDE							
Favoriser la collecte des matières organiques	—	-1,0	-3,5	-3,5	-2,0	—	-10,0
Améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri	—	-10,0	-10,0	—	—	—	-20,0

Améliorer la capacité de recherche des établissements universitaires

En collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique, cinq unités mixtes de recherche seront créées dans des universités régionales du réseau de l'Université du Québec. Ces unités permettront d'augmenter les connaissances liées aux secteurs stratégiques dans leurs régions respectives.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 15,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'améliorer la capacité de recherche des établissements universitaires en région.

Par ailleurs, des investissements de 50,0 millions de dollars sont prévus en 2019-2020 pour soutenir financièrement les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), lesquels contribuent au développement économique de leurs régions respectives et du Québec en général.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures visant à favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Promouvoir la réussite en enseignement supérieur et réduire la rareté de la main-d'œuvre	—	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-300,0
Créer des créneaux d'expertise en enseignement supérieur	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Octroyer des bourses en génie et en informatique	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Former des médecins en région	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Améliorer la capacité de recherche des établissements universitaires	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Accroître le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	-50,0	—	—	—	—	—	-50,0
TOTAL	-50,0	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	-550,0

Favoriser l'investissement des entreprises (p. C.38)

L'investissement des entreprises est un élément fondamental pour améliorer la productivité de l'économie et en augmenter le potentiel de croissance. Dans ce contexte, le Québec doit offrir un environnement d'affaires propice à la modernisation des entreprises, à l'attraction de projets d'investissement majeurs et à l'accès aux capitaux pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, près de 556 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accroître la productivité par des investissements innovants;
- prolonger la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- favoriser le développement des PME innovantes.

TABLEAU C.14

Impact financier des mesures visant à favoriser l'investissement des entreprises

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Accroître la productivité par des investissements innovants	-13,4	-67,2	-116,4	-148,4	-180,4	-525,8
Prolonger la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
Favoriser le développement des PME innovantes	—	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-30,0
TOTAL	-13,4	-73,2	-124,4	-156,4	-188,4	-555,8

(1) En raison de la période de soixante mois dont bénéficient les entreprises pour réaliser leurs projets d'investissement, l'impact financier de cette mesure se réalisera au-delà de la période 2024-2025.

Accroître la productivité par des investissements innovants (p. C.40)

La compétitivité des entreprises repose de plus en plus sur un niveau de numérisation avancé. Or, des études révèlent qu'environ 75 % des entreprises québécoises ont une faible maturité technologique.

Des mesures d'amortissement accéléré en faveur de l'investissement

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a posé des premiers gestes pour favoriser l'investissement privé par :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement et l'introduction d'une déduction additionnelle permanente de 30 % pour le matériel informatique, le matériel de fabrication et de transformation, l'équipement de production d'énergie propre et la propriété intellectuelle;
- la mise en place de l'amortissement bonifié relativement à tous les autres types d'investissements.

En réduisant considérablement le coût des investissements pour les entreprises du Québec, le gouvernement favorise des initiatives qui se traduiront par une hausse supplémentaire des investissements de plus de 6 milliards de dollars d'ici 2024.

Afin d'accroître la productivité des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité, dont le secteur des services, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, la mise en place du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) visant à :

- soutenir les acquisitions de nouvelles technologies permettant la numérisation des processus de production;
- favoriser la modernisation des équipements manufacturiers afin d'accroître l'usage de la robotisation et de l'automatisation;
- encourager les efforts d'investissement des entreprises de toutes les régions du Québec.

Cette mesure fiscale représentera un soutien de près de 526 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Principaux paramètres du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation

Le C3i bénéficiera aux entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité, notamment le secteur manufacturier et le secteur des services, pour leurs acquisitions effectuées avant le 1er janvier 2025 de :

- matériel de fabrication et de transformation;
- matériel informatique;
- logiciels de gestion.

Le taux du crédit d'impôt sera de 10 %, de 15 % ou de 20 %. Il sera déterminé en fonction du lieu et de l'indice de vitalité économique du territoire où seront réalisés les investissements.

Le C3i sera pleinement remboursable pour les PME et non remboursable pour les grandes entreprises. Les dépenses admissibles pour un bien seront celles excédant 12 500 \$ pour l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation. Ce seuil sera de 5 000 \$ pour le matériel informatique et les logiciels de gestion.

Maintien du crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation (p. C.45)

Un crédit d'impôt pour encourager l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation (CII) a été introduit en 2008.

Depuis le 1er janvier 2020, seules les entreprises situées dans les régions ressources peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt à un taux variant entre 4 % et 24 %, selon leur taille et le lieu de l'investissement réalisé.

Les entreprises actuellement admissibles au CII pourront faire le choix de continuer d'en bénéficier ou de réclamer le C3i.

Appuyer le développement de filières industrielles vertes (p. C.62)

La lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci entraînent de nombreux défis. Cette réalité offre toutefois de nouvelles possibilités d'affaires pour les entreprises, notamment en ce qui a trait au développement de créneaux structurants pour l'économie québécoise.

Afin que les entreprises puissent bénéficier de ces nouvelles possibilités en matière de développement économique, le gouvernement prévoit 59,0 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 14,0 millions de dollars pour poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert, ce qui permettra notamment de financer des projets de démonstration de production et d'usage de l'hydrogène;
- 27,0 millions de dollars pour appuyer la recherche, l'innovation et la commercialisation de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques;

18,0 millions de dollars pour soutenir le développement d'une filière industrielle spécialisée dans le recyclage de batteries, notamment en finançant des projets de démonstration de nouveaux procédés au Québec.

Mettre en place des zones d'innovation

Les zones d'innovation visent à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises.

En novembre 2019, le gouvernement a publié le Guide de présentation d'un projet de zone d'innovation afin de présenter la raison d'être, la définition, les objectifs, les étapes de réalisation ainsi que le cadre de présentation et d'analyse des projets de zones d'innovation.

Considérant les nombreux projets développés et le nombre d'initiatives en préparation, le gouvernement prévoit 20,0 millions de dollars en 2020-2021.

Cette somme, qui s'ajoute aux programmes existants, servira à financer des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec et qui s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement pour les zones d'innovation.

Les détails de cette initiative seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Bonifier le Programme innovation

Le Programme innovation est un outil important du gouvernement destiné aux entreprises pour le financement direct de l'innovation.

Le Programme innovation permet notamment d'appuyer les entreprises et les regroupements d'entreprises lors des différentes étapes d'un projet.

Dans le but d'appuyer davantage de projets innovants d'entreprises, le gouvernement prévoit 10,0 millions de dollars pour la bonification du volet Soutien aux projets d'innovation du Programme innovation.

Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public

La mise en valeur du territoire et des ressources naturelles constitue un important levier de prospérité économique pour plusieurs régions du Québec.

De façon à contribuer au développement économique des régions, dans une perspective de développement durable, le gouvernement prévoit près de 100 millions de dollars pour :

- valoriser les minéraux critiques et stratégiques;
- mettre en valeur le territoire public.

TABLEAU C.34

Impact financier des mesures visant à valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ⁽¹⁾	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-90,0
Mettre en valeur le territoire public ^{(2),(3)}	-6,7	—	—	—	—	-6,7
TOTAL	-24,7	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-96,7

(1) Les sommes requises au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles seront pourvues à même le volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.

(2) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Valoriser les minéraux critiques et stratégiques

L'évolution des technologies entraîne une augmentation marquée de la demande de certaines ressources naturelles et énergétiques.

Différents pays cherchent à sécuriser leur approvisionnement en ressources minérales dites critiques et stratégiques.

Ces minéraux, dont certains utilisés dans l'électrification des transports et la fabrication de produits numériques et technologiques, regroupent notamment le lithium, le cobalt, le graphite, les éléments de terres rares, le niobium et le titane.

Le Québec possède plusieurs atouts, dont une grande variété de minéraux, une grande expertise technologique ainsi que des sources d'énergie propre à prix concurrentiels qui lui permettront de bénéficier de la mise en valeur de ces minéraux.

Afin de favoriser la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 90,0 millions de dollars pour notamment :

- intensifier l'acquisition de connaissances, l'éducation et la sensibilisation sur les minéraux critiques et stratégiques ainsi que la promotion de leur potentiel;
- favoriser l'innovation et développer l'expertise et les chaînes de valeur associées aux minéraux critiques et stratégiques;
- contribuer au développement de la filière verte, du recyclage et de pratiques environnementales exemplaires.

Les détails de l'initiative seront dévoilés ultérieurement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Des investissements de 6,2 G\$ pour l'action climatique (p. 17)

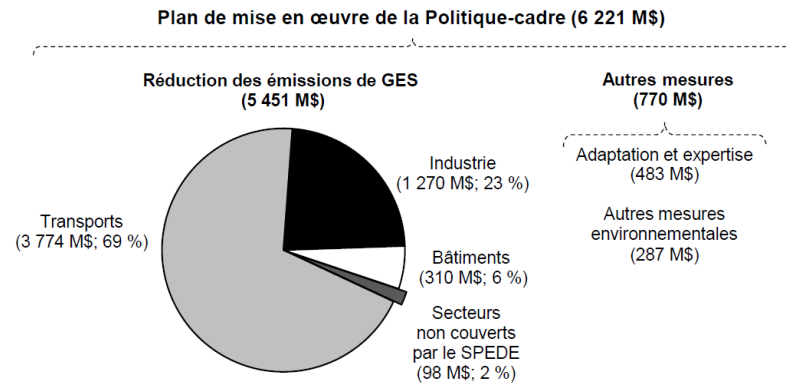
Le cadre financier pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre comprend 6,2 milliards de dollars d'investissement répartis sur six années financières, soit du 1er janvier 2021 au 31 mars 2026. Le gouvernement alloue ces sommes à divers secteurs en tenant compte du potentiel technique de réduction des émissions de GES. En effet, des sommes plus importantes sont allouées aux secteurs qui

offrent un grand potentiel technique de réduction des émissions de GES, notamment le secteur des transports, qui représente 57 % du potentiel total de réduction.

- Ce potentiel technique de réduction illustre notamment la capacité du Québec à transformer le parc de véhicules en encourageant l'électrification des moyens de transport, ainsi qu'à offrir des alternatives fiables et efficaces au transport par automobile.

GRAPHIQUE 6

Investissements pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre par secteur – 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2026
(en millions de dollars et en pourcentage)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Poursuite du programme Roulez vert

Le programme Roulez vert permet d'accroître l'électrification du secteur des transports au Québec. Outre sa contribution notable à la lutte contre les changements climatiques, il soutient l'innovation dans ce secteur.

Dans le cadre financier, le gouvernement accorde une somme de près de 1,4 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2026 au programme Roulez vert afin de poursuivre l'octroi de rabais à l'acquisition d'un véhicule électrique.

- Cette somme permettra également de poursuivre l'octroi de rabais pour l'installation de bornes de recharge à domicile, au travail et pour les bâtiments à logements multiples.

Ce financement additionnel permettra d'accélérer le rythme auquel les Québécois remplacent les véhicules à carburant fossile par des véhicules électriques.

TABEAU 3

Investissements prévus pour la poursuite du programme Roulez vert
(en millions de dollars)

	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021 ⁽¹⁾	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Roulez vert	-31,9	-50,9	-260,0	-260,0	-260,0	-260,0	-260,0	-1 382,8

(1) En considérant les sommes actuellement prévues dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, ce sont 248 M\$ en 2019-2020 et 271 M\$ en 2020-2021 qui seront réservés pour le programme Roulez vert.